

DE JACQUES PARIZEAU À LUCIEN BOUCHARD: UNE NOUVELLE VISION? OUI MAIS.....¹

Par Réjean Pelletier
Département de Science politique
Université Laval
Sainte-Foy, Québec

Depuis plus de cinq ans, les Québécois ont été appelés presque à chaque année à donner leur avis sur l'état de la fédération canadienne. En 1992, ils se sont prononcés par voie de référendum sur l'Entente de Charlottetown qu'ils ont refusée à 56,7 % des voix. En 1993, ils élisaient 54 députés du Bloc québécois (avec 49,3 % des voix) chargés de défendre les intérêts du Québec et de promouvoir la cause de la souveraineté à Ottawa. En septembre 1994, ils choisissaient le Parti québécois pour former le gouvernement à Québec en envoyant 77 députés péquistes (avec 44,8 % des voix) à l'Assemblée nationale. En octobre 1995, ils ont opté, au cours d'un référendum, pour le maintien du Québec dans la fédération canadienne par une mince majorité de 50,6 % des voix avec un taux record de participation de 93,5 % : ce résultat contrastait avec celui de 1980 où un écart de 20 points séparaient les deux camps (taux de participation de 85,6%). En 1997, aux élections fédérales du 2 juin, les Québécois ont envoyé un message plus ambigu. Certes, le Bloc québécois est toujours largement majoritaire quant au nombre de sièges, mais ce nombre est en déclin depuis 1993 (de 54 à 44) et fait suite à un même déclin dans les suffrages exprimés (de 49,3 % à 38 %). Par contre, le Parti libéral de Jean Chrétien, s'il fait quelques gains, ne parvient pas à augmenter substantiellement son nombre de sièges et de voix. C'est le Parti progressiste-conservateur de Jean Charest qui va attirer un bon nombre d'électeurs du Bloc, des nationalistes «mous» tentés par le thème de la «réconciliation

nationale» ou insatisfaits des performances du Bloc à Ottawa et de ses divisions internes, bien que le PC n'ait pas réussi à faire une percée significative au Québec. Si bien que le paysage politique québécois, sur la scène fédérale, est encore dominé par le Bloc québécois, mais c'est un parti plus faible qu'en 1993, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le Parti québécois lui-même, sur les prochaines élections provinciales et sur le futur référendum puisque les appuis à la souveraineté, mesurés par les suffrages obtenus par le Bloc québécois, sont les plus faibles qu'un parti souverainiste ait obtenu depuis plus de vingt ans.

À la suite des échecs répétés de renouvellement du fédéralisme canadien en 1990 et 1992 et de l'incapacité du reste du Canada à modifier la constitution de façon à ce que le Québec donne son assentiment à la *Loi constitutionnelle de 1982*, le Canada se retrouvait, une fois de plus, dans une impasse. De tels échecs ont entraîné de vives réactions au Québec qui a envoyé un message clair aux fédéralistes canadiens : élection du Bloc québécois par deux fois au niveau fédéral, élection du Parti québécois sur la scène provinciale et, surtout, quasi-victoire référendaire du camp souverainiste, montrant ainsi que le refus de toute réforme pourrait conduire à l'éclatement du pays.

Face à une telle impasse, on a donc exploré une autre voie de renouvellement à défaut de vouloir modifier la constitution. Si la voie constitutionnelle est fermée, celle des ententes administratives reste ouverte. De toute évidence, cette approche non constitutionnelle est devenue, depuis l'élection fédérale de 1993, l'option préférée du gouvernement libéral de Jean Chrétien de même que des premiers ministres provinciaux¹. Même Lucien Bouchard s'est engagé dans cette voie — parfois avec réticence — afin d'en tirer profit pour le Québec. Par contre, Jacques Parizeau n'a pas vraiment retenu cette option durant son court séjour à la tête du gouvernement québécois.

La négociation d'ententes avec le fédéral s'inscrit-elle dans une nouvelle vision des

¹A translation of this paper appears in *Canada: The State of the Federation 1997, Vol. 12, Non-Constitutional Renewal*, ed. by Harvey Lazar, IIGR: 1998.

relations avec le gouvernement central qui se serait imposée avec l'arrivée de Lucien Bouchard à la tête du Parti québécois ? Avant de répondre à cette question en explorant davantage cette approche non constitutionnelle des relations fédérales-provinciales, il importe d'abord de faire état, en toile de fond, de deux événements importants qui ont influencé la vie politique québécoise et canadienne depuis 1990 et de contraster ces deux figures de la souveraineté que sont Jacques Parizeau et Lucien Bouchard. Il nous restera, en dernière partie, à dégager quelques grandes tendances qui peuvent marquer l'avenir du Québec et, par là, de la fédération canadienne.

EN TOILE DE FOND, DEUX VIRAGES POLITIQUES

En jetant un regard sur l'ensemble des événements qui ont jalonné la vie politique québécoise ces dernières années, on peut noter deux faits majeurs qui ont changé le cours des choses. Tout d'abord, l'échec de l'Accord du lac Meech en juin 1990 a été ressenti vivement au Québec et a provoqué une remontée importante du mouvement souverainiste qui a culminé dans la quasi-victoire référendaire de 1995. On ne doit pas chercher ailleurs que dans cet échec et, en particulier, dans le rejet de la société distincte, la raison de la vigueur nouvelle de la cause souverainiste au début des années 90. Il faut toutefois noter que la progression de la souveraineté-association se fait sentir dès 1989 à la suite de nombreux événements qui ont suscité des réactions importantes au sein de la population : jugement de la Cour suprême en décembre 1988 déclarant l'affichage unilingue français contraire aux Chartes des droits du Québec et du Canada, décision du gouvernement du Québec d'utiliser la clause de dérogation (ou clause nonobstant) à l'appui de sa politique, manifestations de rejet de la langue française dans de nombreuses villes, surtout en Ontario, qui se déclarent unilingues anglaises à l'automne 1989, menaces des premiers ministres du Manitoba, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick de ne pas ratifier l'Accord du lac Meech à moins que des

amendements importants n'y soient apportés². Des analystes de cette période concluaient alors «à la «sensibilité» de la progression des diverses options indépendantistes aux événements de l'actualité»³. Nous reviendrons plus loin sur cette conclusion.

Il faut également souligner un autre fait marquant, soit l'arrivée de Jacques Parizeau à la tête du Parti québécois en 1988, puis son remplacement par Lucien Bouchard en janvier 1996. Parizeau a toujours incarné la tendance «pure et dure» de l'option souverainiste, répétant inlassablement qu'il faut parler d'indépendance «avant, pendant et après les élections», indiquant par là que, en toutes circonstances, l'idée d'indépendance doit être promue, qu'il ne faut jamais la cacher pour des considérations électoralistes, que c'est là l'objectif ultime qui doit toujours guider le mouvement souverainiste.

Après le sommet de 58 % d'appui à la souveraineté en 1990 (et même de 70 % à la souveraineté-association en novembre 1990), la ferveur nationaliste commence à s'estomper dès l'année suivante pour se situer autour de 40 % en 1994 et au début de 1995⁴. Après avoir reporté l'échéancier référendaire du printemps à l'automne 95, le premier ministre Parizeau consent à faire une concession importante afin d'améliorer les appuis à la souveraineté : il signe une entente, le 12 juin 1995, avec Lucien Bouchard et Mario Dumont, qui ajoute l'idée de partenariat à la souveraineté, renouant ainsi avec le concept de souveraineté-association cher à René Lévesque et qui a longtemps divisé le camp souverainiste.

En dépit d'une remontée «instantanée» des appuis à la souveraineté dès juin, ceux-ci déclinent rapidement par la suite de sorte que l'option souverainiste ne peut guère espérer plus qu'un 45 % pour le Oui⁵. Un autre revirement important se produit le 7 octobre 1995, lorsque Jacques Parizeau présente Lucien Bouchard comme le chef négociateur du Québec dans l'hypothèse d'un résultat positif au référendum. Ce dernier devient rapidement la figure la plus médiatisée de la campagne référendaire, lui qui

incarne en même temps l'option du partenariat. Cette option vient atténuer les effets les plus néfastes de la séparation et vient adoucir la «pureté idéologique» de Jacques Parizeau axée essentiellement sur l'idée d'indépendance. Figure plus généreuse et plus modérée, Lucien Bouchard devient ainsi le leader incontesté des forces souverainistes, leader auquel un bon nombre de Québécois francophones peuvent s'identifier.

Quelles leçons pour l'avenir peut-on tirer de ces deux virages ? Le premier virage a trait à la montée sans précédent de l'option souverainiste au début des années 90 et au déclin de cette option dans les années qui suivent. Une leçon s'impose d'emblée, soit la sensibilité des Québécois à des événements *conjuncturels* qui font fluctuer les appuis à la souveraineté⁶ en fonction de l'importance de ces événements pour le Québec, pour son caractère distinct, pour sa majorité de langue française.

Le second virage a trait à l'arrivée de Lucien Bouchard dans le décor politique québécois, d'abord en tant que chef du Bloc québécois, puis en tant que chef du Parti québécois et premier ministre du Québec. Face à un Jacques Parizeau d'une grande fermeté et pureté idéologique, fidèle partisan de l'indépendance, Lucien Bouchard incarne la modération, le partenariat assorti à la souveraineté, de même qu'une certaine ambivalence qui caractérise un bon nombre de Québécois. Le calculateur froid et rationnel a cédé la place au passionné et à l'émotif. Ce qui vient changer considérablement le paysage politique du Québec de même que les relations fédérales-provinciales.

EN CONTRASTE, DEUX FIGURES DE LA SOUVERAINETÉ

Pour celui qui est devenu souverainiste à la suite d'une conférence prononcée à Banff en octobre 1967, il faut tirer des leçons du premier épisode référendaire de 1980 : ne plus couler dans le béton le trait d'union entre la souveraineté et l'association, ne plus demander un simple mandat de négocier une telle entente entre le Québec et le

Canada. C'est pourquoi les convictions souverainistes de Jacques Parizeau s'affirment-elles si fortement après être devenu le chef du Parti québécois en 1988 et, plus particulièrement, durant le second chapitre référendaire en 1994-95.

J'ai rompu avec ces hésitations répétées, ces constructions constitutionnelles biscornues, ces tactiques dilatoires, en m'appuyant sur deux formules simples. Premièrement, le Parti québécois est souverainiste avant, pendant et après les élections; la souveraineté est sa principale raison d'être. Deuxièmement, un référendum devra être tenu pour obtenir le mandat de réaliser la souveraineté du Québec ; après avoir pris le pouvoir, on tiendra rapidement ce référendum⁷.

Même après avoir signé l'entente tripartite du 12 juin 1995 sur une proposition de partenariat, il prend soin de rappeler que l'objectif est la souveraineté, non le partenariat. Celui-ci est «une formule souple pour définir le genre de rapports économiques que les Québécois souhaitent entretenir avec le Canada» jusqu'à ce que les Canadiens disent ce qu'ils en pensent. D'ailleurs, il se demande si, après l'association, puis le partenariat, il y aura une troisième formule. «Peut-être n'est-ce pas nécessaire», conclut-il⁸.

En somme, on peut classer Jacques Parizeau dans le camp des indépendantistes «purs et durs» pour qui la souveraineté constitue toujours l'objectif à atteindre, même sans association ou partenariat.

Cette figure plus intransigeante de la souveraineté contraste avec celle de Lucien Bouchard dont le cheminement est plus louvoyant, les états d'âme plus torturés et les doutes plus persistants. Parizeau vise un objectif : la souveraineté. Si Bouchard peut partager ce même objectif, sa foi est plus vacillante. Son parcours traduit mieux que celui de Jacques Parizeau toutes les ambivalences de la population québécoise.

D'abord sympathisant libéral, Lucien Bouchard adhéra au Parti québécois dès le début des années 70. Ami de Brian Mulroney, il rédigea pour lui des discours et prépara le programme du Parti

conservateur pour le Québec lors de la campagne fédérale de 1984⁹. Nommé ambassadeur du Canada à Paris en 1985, il accepta de se lancer en politique et d'être candidat du Parti progressiste-conservateur lors d'une élection complémentaire en juin 1988. Deux ans plus tard, il démissionne comme ministre et député de ce parti par suite des propositions de modifications à apporter à l'Accord du lac Meech afin de le rendre acceptable à l'ensemble des législatures provinciales à quelques semaines de l'échéance finale de sa ratification. Il conclut sa lettre de démission en ces termes:

En définitive, mieux vaut l'honneur dans le désaccord que l'accord dans le déshonneur. Et de toute façon, rien ne serait pire que le déshonneur dans le désaccord, sort réservé à ceux qui tenteraient, en vain je veux le croire, de convaincre le Québec de se présenter à une conférence piégée, en vue de lui arracher d'ultimes concessions qui ne sauraient être qu'humiliantes¹⁰.

De cette démission naquit le Bloc québécois à Ottawa et l'insertion plus ferme de Lucien Bouchard dans la mouvance souverainiste, lui qui avait accepté de jouer à fond la carte du «beau risque» annoncé par René Lévesque en 1984, ce qui avait alors conduit Jacques Parizeau à démissionner comme ministre et député.

Ces deux itinéraires montrent bien les différences marquées entre les deux chefs du PQ. Après son adhésion à la souveraineté, Jacques Parizeau ne l'a jamais remise en question, incarnant toujours la tendance «pure et dure» de l'option souverainiste. Par contre, ce sont plutôt ses convictions nationalistes et sa volonté de défendre les intérêts du Québec qui ont amené Lucien Bouchard à fonder le Bloc québécois qui obtint un succès inespéré à l'élection fédérale de 1993, puis à se lancer dans la campagne référendaire de 1995, et enfin à devenir chef du Parti québécois et premier ministre du Québec en janvier 96. Si la souveraineté est importante pour lui, on ne peut tout ramener à cette seule question. Surtout, elle devra se faire dans des conditions acceptables pour l'ensemble des Québécois.

L'une de ces conditions a trait au partenariat. Pour Jacques Parizeau, l'objectif à atteindre, c'est la souveraineté, même sans partenariat ; pour Lucien Bouchard, le partenariat apparaît davantage lié étroitement au projet souverainiste. Si celui-ci a résolu, en 1990, de «demeurer en politique pour travailler à la souveraineté du Québec»¹¹, on voit bien que sa trajectoire n'a pas été linéaire. S'il est une constante que l'on peut dégager de cette trajectoire, c'est sa fidélité aux aspirations et aux intérêts des Québécois. À l'heure actuelle, pour Lucien Bouchard, cette trajectoire passe par la souveraineté, mais une souveraineté assortie d'un partenariat axé sur le modèle européen et devant préserver l'espace économique canadien¹².

Ce partenariat, il l'imposera pratiquement à Jacques Parizeau, avec l'aide du chef de l'Action démocratique du Québec, à la veille du référendum de 1995. L'entente du 12 juin, il importe de le souligner, innove sur deux points par rapport aux projets antérieurs soumis par le PQ. Le traité de partenariat économique ajoute aux accords traditionnels sur l'union douanière et monétaire, sur la liberté de circulation et la mobilité de la main-d'œuvre la possibilité de s'entendre dans tout autre domaine d'intérêt commun tel que le commerce intérieur, le commerce international, la représentation internationale, le transport, la politique de défense, les institutions financières, les politiques fiscales et budgétaires, la protection de l'environnement, les postes. Plus qu'un simple traité de partenariat économique, c'est à une redéfinition des rapports entre le Québec et le Canada, à une union confédérale touchant plusieurs secteurs d'activités que nous convie cette entente qui fut d'ailleurs intégrée à la loi référendaire elle-même.

L'entente innove également dans le domaine des institutions politiques communes. Aux trois organismes traditionnels définis dans les documents antérieurs du PQ – un Conseil, un secrétariat et un tribunal – s'ajoute une Assemblée parlementaire formée de députés québécois et canadiens désignés par leurs assemblées

législatives respectives et chargée de faire des recommandations au Conseil et d'adopter des résolutions. Une telle proposition rapproche encore plus le partenariat politique du modèle européen déjà évoqué par Lucien Bouchard. Ce qui n'assure pas pour autant un fonctionnement harmonieux de ces institutions basées sur un partenariat à deux seulement, non pas à six, à douze ou à quinze¹³.

Il reste un dernier point à aborder, soit celui de l'identité québécoise. Pour Jacques Parizeau, «est Québécois qui veut l'être». Certes, les Québécois sont d'origines diverses, mais ce n'est «ni la race, ni la couleur qui les définissent, c'est la langue». Partant de cette définition, il reconnaît que les droits des anglophones seront maintenus dans un Québec souverain, mais il tient ensuite à préciser que «peut-être serait-il préférable, cette fois-ci, qu'on n'en ajoute pas et qu'on s'aligne un peu plus sur ce que le Canada entend faire à l'égard des francophones hors Québec...»¹⁴. Il prend soin cependant de souligner qu'un peuple qui sait qui il est ne remet pas en cause les principes de l'égalité des droits de chacun de ses citoyens et qu'ainsi un Québec souverain va respecter ses minorités.

Si Lucien Bouchard peut rejoindre Parizeau sur la question de l'identité québécoise définie par un espace francophone, il a cependant désavoué sa position sur la recherche d'une équivalence entre les droits des anglophones au Québec et des francophones hors Québec. Les droits ne se marchendent pas, selon l'actuel chef du PQ qui, à l'instar de René Lévesque, s'oppose à une réduction des droits des anglophones au Québec. Devant des représentants de la communauté anglophone réunis au théâtre Centaur de Montréal le 11 mars 1996, il tenait à le rappeler avec fermeté:

Comme souverainiste et comme premier ministre du Québec, je crois qu'il est de mon devoir de réaffirmer solennellement notre engagement à préserver les droits de la communauté anglophone maintenant et dans un Québec souverain. Gestion de leurs écoles, de leurs collèges et de leurs universités ; accès

aux tribunaux et au gouvernement en anglais ; accès à des services sociaux et de santé dans leur langue ; services de radio et télédiffusion publics en anglais.¹⁵

Et il ajoutait cette phrase percutante : «Quand vous allez à l'hôpital et que vous souffrez, vous pouvez avoir besoin d'un contrôle sanguin, mais certainement pas d'un contrôle linguistique.»

Au total, à la souveraineté intransigeante d'un Jacques Parizeau s'oppose l'inflexible défense des intérêts du Québec d'un Lucien Bouchard qui croit que ces intérêts seront mieux défendus, dans l'état actuel des choses, dans un Québec souverain qui aura conclu un accord de partenariat économique et même politique avec le Canada. La souveraineté n'est pas une panacée, elle doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour le Québec. Elle est devenue nécessaire à la suite de l'échec du «beau risque», des faillites successives des Accords du lac Meech et de Charlottetown. Une telle position est de nature à rejoindre non seulement le noyau dur des souverainistes, mais également les nationalistes plus modérés, plus «mous», pour qui l'indépendance n'est pas une absolue nécessité, bien qu'elle puisse devenir nécessaire en l'absence d'autres avenues possibles.

Le parcours plus diversifié, les doutes, les ambivalences mêmes d'un Lucien Bouchard traduisent mieux les sentiments des Québécois, surtout francophones, que les certitudes et l'intransigeance d'un Jacques Parizeau. C'est ce que révèle la mesure des intentions de vote à l'endroit du Parti québécois en 1995-96. Les sondages réalisés de juin 1995 à octobre 1995 accordent en moyenne 46 % des voix au PQ alors dirigé par Jacques Parizeau. Ceux réalisés d'octobre 1995 (en utilisant déjà le nom de Lucien Bouchard comme chef de parti) jusqu'à mai 1996 accordent en moyenne 54 % des voix au PQ, ce qui montre bien la force d'attraction du nouveau chef péquiste puisque l'écart s'accroît alors entre le PQ et le PLQ dans les intentions de vote des Québécois¹⁶.

UNE NOUVELLE VISION ?

Entre-temps, deux tâches majeures attendent le gouvernement québécois dirigé par Lucien Bouchard. Il faut d'abord assainir les finances publiques et éliminer complètement le déficit d'ici l'an 2000, tout en maintenant un nécessaire filet de sécurité sociale. Dès 1993, alors qu'il était chef du Bloc québécois, il évoquait la crise des finances publiques au Canada pour en conclure ce qui suit :

... la question n'est pas de savoir s'il faudra un jour ou l'autre remettre de l'ordre dans les dépenses publiques. On doit plutôt se demander quelle est la manière la plus équitable de le faire. Et qui va en décider pour les Québécoises et les Québécois, le gouvernement fédéral ou notre gouvernement ?¹⁷.

La lutte au déficit constitue donc une priorité pour le gouvernement Bouchard. Elle est même une absolue nécessité d'une part parce que le gouvernement doit mettre fin à l'augmentation incontrôlée des dépenses publiques et du déficit qui en résulte, d'autre part parce qu'un Québec indépendant sera alors mieux en mesure d'absorber sa part de la dette publique canadienne. Cette bonne gestion des finances québécoises non seulement est-elle nécessaire à court terme, mais elle permettra également au gouvernement de faire face dans les meilleures conditions possibles aux soubresauts économiques inévitables qui suivront l'indépendance. En somme, une saine gestion présente des finances publiques apparaît comme un gage de sa gestion future toujours soumise à l'œil inquisiteur des agences de crédit.

La deuxième tâche majeure a trait à la défense des intérêts du Québec dans le cadre de la fédération canadienne (en attendant la souveraineté). Dans cette optique, il ne faut pas hésiter à conclure avec le fédéral des ententes qui contribuent à accroître les pouvoirs du Québec ou à modifier des situations devenues inacceptables.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser l'accord conclu avec le gouvernement fédéral en ce qui touche à la formation de la main-d'œuvre (plus exactement, entente de principe Canada - Québec relative au marché du travail). Certes, une telle entente était réclamée depuis longtemps par tous les intervenants socio-économiques du Québec. Mais, du côté du gouvernement libéral de Jean Chrétien, on ne souhaitait pas conclure un tel accord avec le Québec seul, ce qui risquait alors d'être interprété, ailleurs au Canada, comme une concession au Québec ou comme la mise en œuvre d'un statut particulier. En concluant une entente avec d'autres provinces, ce reproche ne tenait plus. Mais il fallait en arriver à un accord avant les élections fédérales afin de montrer aux Québécois le bon fonctionnement et la flexibilité du fédéralisme canadien.

Du côté québécois, une telle entente, évoquée pour la première fois sous le gouvernement de Jean Lesage dans les années 60, était devenue une absolue nécessité et une grande priorité. Les conditions apparaissaient des plus favorables à la suite du référendum d'octobre 95 puisque le gouvernement fédéral devait donner des signes d'ouverture à l'égard du Québec. Du côté québécois, la situation avait également changé à la suite du départ de Jacques Parizeau et de l'arrivée de Lucien Bouchard à la tête du PQ et comme premier ministre du Québec. Ce dernier préfère les solutions négociées à des affrontements interminables, comme en témoigne la mise sur pied de sommets socio-économiques où sont conviés à une même table les grands décideurs privés et publics. Il préfère également éviter la «politique du pire», soit refuser toute entente afin de montrer clairement que le fédéralisme canadien ne peut jamais fonctionner. Selon ses propres mots, une telle politique est toujours «la pire des politiques».

L'accord conclu avec le Québec traduit la reconnaissance d'un fédéralisme asymétrique dans le cadre d'une entente administrative. L'asymétrie se mesure d'abord au fait que quatre provinces se contentent d'une formule de cogestion ou de participation au programme fédéral, alors que

quatre autres provinces, l'Alberta, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et le Québec, ont obtenu un transfert total de responsabilités en matière de formation de la main-d'œuvre. L'asymétrie se vérifie également dans l'accord québécois qui se distingue des autres sur un point particulier (par suite d'un échange de lettres entre les ministres concernés). En conformité avec la Loi 101 du Québec, le français est reconnu comme langue officielle de l'administration si bien que les services aux usagers sont d'abord offerts en français ; sur demande, ils peuvent l'être en anglais et ce, n'importe où sur le territoire québécois. Ce qui contraste avec la nécessité d'offrir des services aux usagers dans les deux langues officielles, mais seulement là où la demande le justifie, selon la politique de bilinguisme en vigueur au niveau fédéral. L'entente québécoise se distinguait également sur un autre point qui fut cependant modifié par la suite. Même si l'accord sur la main-d'œuvre est d'une durée indéterminée, le niveau de financement est cependant assuré pour une durée limitée : cinq ans dans le cas du Québec et ce qui était trois ans dans le cas des autres provinces signataires de l'accord a été porté ensuite à cinq ans, accordant ainsi à ces provinces ce qui avait été consenti au Québec (au moment où ces lignes sont écrites, cette modification n'est pas encore officialisée).

Conclue peu de temps avant le déclenchement des élections fédérales, cette entente eut peu d'écho du fait qu'elle fut rapidement remplacée par d'autres événements reliés à la campagne électorale. La création d'emplois, la lutte au déficit, le maintien des programmes sociaux de même que la question de l'unité canadienne, y compris la référence à un « plan B » fixant les conditions d'accession à la souveraineté, ont vite éclipsé cette entente conclue avec le fédéral qui pouvait s'inscrire dans un « plan A » mettant l'accent sur des négociations avec le Québec et d'autres provinces et sur des changements dans la fédération canadienne.

Du côté du gouvernement fédéral, on voulait faire la preuve de la flexibilité du fédéralisme

canadien et d'une réforme possible de la fédération résultant d'ententes administratives. Du côté du gouvernement québécois, on se réjouissait du gain obtenu pour le Québec, tout en soulignant que cette réforme était attendue depuis trente ans. En même temps, on souhaitait faire la preuve que l'on pourrait négocier un éventuel partenariat avec le Canada. Ni l'un ni l'autre n'ont véritablement atteint à court terme leur objectif. Par contre, ce qu'il faut peut-être retenir de cet accord sur le plan politique, c'est l'esprit d'ouverture qui s'est manifesté des deux côtés. Par-delà un éventuel « plan B », le fédéral peut s'entendre avec les provinces sur un transfert de responsabilités. Par-delà la recherche de l'indépendance, le Québec peut entre-temps conclure des accords avec le fédéral.

Cet esprit d'ouverture et de coopération s'est également manifesté lorsque Lucien Bouchard a accepté de participer à Équipe Canada dirigée par le premier ministre Chrétien pour prospecter les marchés économiques asiatiques. Certes, le premier ministre du Québec risquait d'être récupéré par les défenseurs du fédéralisme, ce à quoi s'était refusé auparavant Jacques Parizeau. Dans une situation économique encore difficile, Lucien Bouchard préférait courir le risque d'une récupération politique s'il pouvait malgré tout obtenir des retombées économiques importantes pour le Québec. À nouveau, on peut dire que, pour lui, la défense des intérêts du Québec a plus d'importance que la seule défense de l'idée d'indépendance.

Par contre, on ne peut oublier qu'il est aussi chef du Parti québécois. Élu sans difficulté à la direction du parti à la suite de la démission de Jacques Parizeau, il ne fut pas accueilli avec le même enthousiasme par tous les militants du parti. Certains le voyaient même et le voient encore avec suspicion à l'intérieur du PQ, lui qui a été député et ministre du Parti progressiste-conservateur à Ottawa, qui peut se montrer trop souple et trop conciliant envers le fédéral, qui a pratiquement imposé l'idée de partenariat lors du dernier référendum, qui a élargi ce partenariat aussi bien sur le plan économique que sur le plan

politique, qui impose des compressions budgétaires dans le domaine de la santé, dans le secteur social et dans le secteur de l'éducation alors que le PQ se définit toujours comme social-démocrate. En somme, ce nouveau chef, implanté depuis peu dans le parti, lui a fait prendre un virage important qui touche aux orientations fondamentales de ce parti : la souveraineté accompagnée d'un partenariat élargi, la social-démocratie affaiblie par la lutte au déficit. Dans ces circonstances, on comprend mieux l'avertissement sérieux lancé par les militants au chef encore le plus populaire du Québec lors du congrès de novembre 1996 : les militants lui ont réitéré leur confiance à 76,9 %, ce qui constitue un appel à la prudence pour le nouveau chef¹⁸. Il ne faut donc pas oublier que le chef du PQ, également premier ministre du Québec, ne peut manoeuvrer que dans un corridor qui n'a pas tendance à s'élargir, au contraire...

De même, l'esprit d'ouverture évoqué précédemment peut aussi se refermer rapidement si, du côté fédéral, on met davantage l'accent sur le « plan B », forçant ainsi le gouvernement québécois soit à refuser toute nouvelle négociation, soit à augmenter les enchères et à rendre plus difficile une éventuelle entente. En d'autres termes, l'adhésion plus ferme au « plan B » du côté fédéral ne peut qu'entraîner un repli sur la non-négociation du côté québécois et donc un durcissement des positions de part et d'autre.

C'est dans ce double contexte qu'on peut analyser l'échec des négociations sur le nouveau régime d'assurance parentale que le Québec devait mettre en place en janvier 1998. Considéré comme l'un des éléments-clés de la nouvelle politique familiale du gouvernement Bouchard, ce régime voulait maintenir le revenu personnel disponible pendant les congés de maternité et les congés parentaux en compensant les lacunes du programme fédéral d'assurance-emploi. Pour ce faire, on demandait au gouvernement d'Ottawa d'assumer le financement des coûts supplémentaires du nouveau régime et de considérer ce nouveau programme comme non imposable. Ne pouvant s'entendre sur ces deux

derniers points, les deux gouvernements ont mis fin à leurs négociations, ce qui rendait impossible la mise en place du nouveau régime pour janvier prochain. En somme, le Québec voulait créer son propre programme de congés parentaux en utilisant le droit de retrait déjà prévu dans la loi fédérale et, ce faisant, estimait avoir le droit de récupérer entièrement ses cotisations du programme fédéral (non seulement l'équivalent des prestations retirées par les parents québécois). Pour le moment, les négociations sont rompues, mais il n'est pas certain qu'elles les soient indéfiniment, surtout si chacun cherche à adoucir quelque peu ses positions.

La situation est toutefois différente en ce qui concerne l'union sociale canadienne. Les gouvernements provinciaux qui, depuis la rencontre de Jasper en 1996 et celle de St. Andrews cette année, veulent s'impliquer davantage dans ce secteur, ont convenu d'un compromis entre les provinces riches et les provinces pauvres qui s'est traduit par la reconnaissance d'une présence formelle du fédéral dans le domaine social et de sa capacité à définir et même à mettre en vigueur des « normes nationales » dans ce champ de compétence provinciale à la condition que les provinces y participent. Le premier ministre Bouchard a complètement refusé cette approche, estimant que le domaine social est de compétence provinciale en vertu de la constitution et que le financement d'Ottawa dans ce secteur ne devrait pas se traduire par l'imposition de normes. Une telle position a déjà été défendue par d'autres premiers ministres québécois, aussi bien libéraux que péquistes. Il était difficile pour le premier ministre Bouchard de s'engager dans une voie totalement différente, d'autant plus que les militants de son parti l'auraient probablement rappelé à l'ordre. Sur ce sujet, sa marge de manoeuvre ne pouvait être que très étroite : il n'a pas osé la dépasser.

Au total, on peut voir que Lucien Bouchard a manifesté un esprit d'ouverture à l'égard du fédéral dans certains secteurs, mais que le durcissement des positions fédérales ou les contraintes imposées par les militants de son parti

l'empêchent parfois de maintenir cet esprit d'ouverture. Il en est de même évidemment lorsque les premiers ministres des autres provinces souhaitent apporter des munitions au Parti libéral du Québec en reconnaissant le « caractère unique de la société québécoise » et disent espérer la victoire de ce parti aux prochaines élections provinciales. Comment continuer à collaborer avec des premiers ministres qui appuient ouvertement ton adversaire politique et souhaitent ta défaite aux élections ?

ET L'AVENIR ?

Les Québécois, avons-nous dit précédemment, sont sensibles à l'évolution de la conjoncture : leur appui à la souveraineté a tendance à augmenter en période de crise et à diminuer en période d'accalmie. Si cette prémisse est exacte, il faudra donc surveiller attentivement la conjoncture politique dans les deux ou trois prochaines années, soit d'ici à la prochaine élection provinciale et au prochain référendum (si évidemment le PQ est réélu).

Du côté d'Ottawa, deux types d'événements peuvent influencer l'appui à la souveraineté. Tout d'abord, la poursuite d'un « plan B » se traduisant par une ligne dure à l'égard du Québec peut conduire à de fortes réactions au sein de la population québécoise, surtout francophone. Par exemple, le prochain jugement de la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance risque de provoquer des réactions négatives au Québec qui seront alors utilisées pour aviver la ferveur souverainiste. De même, la non-reconnaissance par Ottawa d'un vote majoritaire à la suite d'un prochain référendum sera perçue (et est déjà perçue) comme une modification aux règles du jeu démocratique au moment même où le mouvement souverainiste peut espérer atteindre le seuil de 50 % des voix. Sans oublier le mouvement de partition du Québec qui suscite beaucoup d'hostilité au sein de la population québécoise. En somme, les crises politico-constitutionnelles ont eu un impact, dans le passé, sur l'appui à la souveraineté. Et ces crises ont été provoquées par

des événements importants ou des déclarations intempestives des leaders politiques.

Il faut également tenir compte de la présence du Parti réformiste à la Chambre des communes, où il est devenu l'opposition officielle, et de son rôle à l'extérieur de cette chambre. Ses interventions sur le sacro-saint principe de l'égalité de toutes les provinces canadiennes et son refus de reconnaître la société distincte québécoise devraient favoriser le mouvement souverainiste. Par contre, il est fort probable que la reconnaissance de la société distincte, au moment où elle interviendra (et si jamais elle intervient), n'aura pas d'impact important au Québec puisqu'elle arrivera trop tard, qu'elle aura été vidée de tout contenu et qu'elle aura été conclue après d'interminables négociations. Mais la non-reconnaissance demeure importante du fait qu'elle est perçue au Québec comme un rejet de la spécificité québécoise par les autres provinces. Le rejet par les autres a alors plus d'impact qu'une reconnaissance arrachée de haute lutte. Il suffit donc que le Parti réformiste continue d'alimenter cette idée de rejet pour que le mouvement souverainiste en tire profit.

Les propos suivants de Jeffrey Simpson, écrits au terme de la dernière campagne électorale fédérale, résument bien la situation :

The Bloc and Reform feed off each other [...]. Quebec - under - siege from a hostile, uncomprehending rest of Canada has for many years been a favourite depiction by secessionists. The arrival of Reform in Ottawa as official Opposition will make that depiction even easier, given what Reform has said during the campaign about Quebec leaders.¹⁹

Mais la sensibilité à la conjoncture ne peut tout expliquer : elle traduit davantage des sautes d'humeur à court terme que des tendances à long terme. Ces dernières ont certainement plus d'importance sur l'unité canadienne que des événements conjoncturels, sans nier toutefois l'importance de ceux-ci.

À cet égard, deux remarques s'imposent. La

première a trait à la mobilisation des Québécois autour d'événements susceptibles d'attiser leur colère ou leur indignation. Il faut reconnaître qu'il devient plus difficile qu'autrefois de mobiliser les Québécois contre les interventions ou les assauts du fédéral. Déjà, la majorité d'entre eux estiment que le gouvernement fédéral a un mot à dire dans la future question référendaire et qu'il faudra plus que 50 % plus une voix pour déclarer la souveraineté du Québec. De même, il devient plus difficile de soulever leur indignation au seul rappel du rapatriement de 1982 conclu sans l'assentiment du Québec ou de l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990. L'oubli fait son œuvre après tant d'années (15 ans depuis le rapatriement), sans oublier la lassitude consécutive à tant de débats constitutionnels qui n'ont rien résolu.

Mais, il ne faut pas considérer cette lassitude comme un élément permanent et irréversible de la vie politique québécoise. Si le camp fédéraliste souhaite que ce soit le cas, les souverainistes, par contre, peuvent encore mobiliser la population québécoise à la suite d'événements importants perçus comme hostiles ou défavorables au Québec. C'est alors moins le rappel de faits passés que l'impact d'événements récents qui vient aider le mouvement souverainiste. De même, le rappel de faits passés doit être relié à des personnages qui jouent encore un rôle politique (comme relier Jean Chrétien au rapatriement de 1982 et à l'échec de Meech), si l'on veut qu'ils aient réellement un impact.

La deuxième remarque est plus fondamentale. Elle concerne l'appui à la souveraineté au sein de la population québécoise. On reconnaît que le mouvement souverainiste peut compter sur l'appui quasi indéfectible d'un noyau dur estimé à environ 35 % de l'électorat. À ce noyau s'ajoute un 5 à 10 % supplémentaire d'électeurs qui vont habituellement accorder leur appui à l'option souverainiste. Par-delà ce nombre assez stable, les appuis vont souvent varier selon les sondages en fonction de l'actualité politique. C'est ainsi que 54,8 % des Québécois se montraient favorables à la souveraineté du Québec assortie d'une offre de

partenariat économique et politique avec le reste du Canada, aux lendemains du référendum en novembre 1995. Dix-huit mois plus tard, en mai 1997, ils n'étaient plus que 42,9 % à exprimer la même opinion²⁰. Par contre, de novembre 1995 à août 1996, en moyenne 52,4 % des Québécois ont appuyé la souveraineté-partenariat ; ils ne sont plus que 46,4 % en moyenne à se prononcer dans le même sens de septembre 1996 à mai 1997. Un dernier sondage, publié le 30 août 1997, accorde 45,4 % des voix à l'option souverainiste. Le président du Groupe Léger et Léger attribue ce déclin au fait que des partisans de la souveraineté sont devenus indécis et à l'insatisfaction à l'égard du gouvernement Bouchard à la suite des coupures dans les dépenses et dans les services²¹.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces données ? Les appuis à la souveraineté ou, plus exactement, à la souveraineté-association (aujourd'hui appelée souveraineté-partenariat) se situent habituellement entre 40 et 50 %. Ce n'est qu'à la suite d'événements importants comme l'échec du lac Meech en juin 1990 ou la quasi-victoire référendaire d'octobre 1995 que ces appuis franchissent la barre des 50 %. Ils se maintiennent à ce niveau durant un certain temps pour ensuite décliner. C'est donc dire qu'il est difficile de mobiliser d'une façon constante une majorité de Québécois autour de l'option de la souveraineté-partenariat. Dans ces circonstances, il n'est pas assuré que le Québec puisse accéder facilement à la souveraineté et négocier un partenariat économique et politique dans de bonnes conditions, même après avoir obtenu un appui majoritaire. Cette majorité apparaît trop volatile, elle n'est pas suffisamment stable et constante pour asseoir la souveraineté sur des bases solides. À mon sens, c'est moins l'ampleur des appuis (quel type de majorité devient acceptable ?) que la solidité et la stabilité de ces appuis qui devient le facteur à considérer lors d'un éventuel référendum parce qu'alors la règle de majorité risque de se retourner rapidement contre les tenants de l'indépendance lorsqu'ils seront devenus minoritaires.

Dans la poursuite du projet souverainiste,

Lucien Bouchard doit ainsi tenir compte d'un ensemble de facteurs qui jouent dans des directions opposées : la sensibilité des Québécois à la conjoncture politique, mais la plus grande difficulté à les mobiliser contre les assauts passés du fédéral ; les appuis à la souveraineté-partenariat qui dépassent parfois la barre des 50 %, mais qui se situent souvent en-deça de ce seuil.

Au total, on peut conclure que Jacques Parizeau et Lucien Bouchard incarnent deux figures bien différentes de la souveraineté. Le premier représente plutôt le pôle intransigeant et même dogmatique de la souveraineté, le second apparaît plus conciliant, plus ouvert à des ententes, plus soucieux de conclure un partenariat économique et même politique avec le reste du Canada. Ces deux visions ont leurs appuis auprès de la population québécoise. Mais si Lucien Bouchard représente une vision plus douce de l'option souverainiste, il doit tenir compte de différentes réalités, certaines incontournables comme le fait que les militants du PQ ne partagent pas tous cette vision et le fait que la population québécoise n'appuie pas encore majoritairement (si ce n'est à certains moments) l'option souverainiste. Il doit donc constamment naviguer entre ces deux réalités contraignantes qui l'amènent parfois à durcir ses positions pour raffermir son leadership au sein de son parti, parfois à prôner l'ouverture et à négocier des ententes avec le fédéral afin de rallier davantage la population derrière son projet. De Parizeau à Bouchard, une nouvelle vision de la souveraineté ? Oui mais...

Le « mais » indique précisément que des contraintes pèsent lourdement sur les actions du gouvernement Bouchard. Dans ce contexte, comment évaluer cette approche non constitutionnelle pour modifier le fédéralisme canadien ? Il faut tout d'abord souligner que l'action du gouvernement québécois peut varier selon les dossiers en cause. Il ne peut souscrire aux paramètres actuels de l'union sociale canadienne qui impliquent la reconnaissance officielle de l'intervention fédérale dans un secteur de compétence provinciale, mais il peut

conclure des ententes sur la formation de la main-d'œuvre et même éventuellement sur un régime d'assurance parentale puisque la compétence du gouvernement québécois en ces matières est alors officiellement reconnue. Si le Québec peut en tirer profit, le gouvernement Bouchard est prêt à conclure de telles ententes.

Cependant, il ne peut le faire en toutes circonstances. Lorsque les autorités fédérales mettent plutôt l'accent sur la ligne dure à l'égard du Québec ou que les premiers ministres provinciaux souhaitent ouvertement la victoire de son adversaire politique, il devient alors difficile pour le gouvernement Bouchard de se lancer dans des négociations avec les uns et les autres. Il est probable, dans ce cas, qu'il adoptera lui aussi une ligne plus ferme, du moins jusqu'à la prochaine élection provinciale. Si Lucien Bouchard incarne indéniablement une nouvelle vision de la souveraineté par rapport à Jacques Parizeau, il ne peut tout de même laisser à d'autres l'entière maîtrise du jeu politique, surtout s'il conduit à sa propre défaite.

Notes

1. Du moins jusqu'à la rencontre de Calgary, le 14 septembre 1997, où les neuf premiers ministres des provinces à majorité anglophone et les représentants des deux territoires se sont entendus sur une nouvelle « clause Canada » dans laquelle ils reconnaissent le « caractère unique de la société québécoise » en plus de reconnaître l'égalité des citoyens, l'égalité des provinces, les peuples autochtones, le bilinguisme et le caractère multiculturel du pays. Cette déclaration de Calgary doit faire l'objet de consultations dans chacune des provinces selon des modalités qui pourront varier d'une province à l'autre.
2. Voir Édouard Cloutier, Jean H. Guay et Daniel Latouche, *Le virage. L'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960 ou comment le Québec est devenu souverainiste*,

Montréal : Québec/Amérique, 1992, p. 62-66.

3. Ibid., p. 67.

4. Les données présentées ici sont tirées de l'ouvrage de Denis Monière et Jean H. Guay, *La bataille du Québec. Troisième épisode : 30 jours qui ébranlèrent le Canada*, Montréal : Fides, 1996, p. 181-202.

5. En tenant compte d'une méthode réaliste (et non pas proportionnelle) pour répartir les « discrets » ou les non-répondants, la moyenne des 15 sondages publiés entre le 23 août et le 12 octobre 1995 est de 45% pour le Oui (avec une légère remontée du Oui dès la fin de septembre). À partir du moment où « l'effet Bouchard » se fait sentir davantage, les appuis à la souveraineté - partenariat augmentent pour se situer à 48,2% si l'on fait la moyenne des 8 sondages suivants, les deux derniers accordant même 49,5% et 49,8% au Oui. La méthode réaliste développée par Pierre Drouilly accorde trois quarts des discrets (ceux qui refusent de répondre) au Non et un quart au Oui. Voir Pierre Drouilly, « Le référendum du 30 octobre 1995 : une analyse des résultats » dans Robert Boily (dir.), *L'année politique au Québec 1995-1996*, Montréal, Fides, 1997, p. 119-143.

6. Il faut toutefois noter que le camp souverainiste (comme d'ailleurs le camp fédéraliste) peut compter sur un appui quasi constant d'environ 35 % de l'électorat.

7. Jacques Parizeau, *Pour un Québec souverain*, Montréal : VLB éditeur, 1997, p. 38.

8. Ibid., p. 348.

9. Lucien Bouchard, *À visage découvert*, Montréal : Boréal, 1992, p. 137-157.

10. Ibid., p. 325.

11. Ibid., p. 334.

12. Sous la direction de Lucien Bouchard, *Un nouveau parti pour l'étape décisive*, Montréal : Fides, 1993, p. 87-95.

13. Pour une analyse plus détaillée du fonctionnement de ces institutions dans un nouveau cadre canadien, voir Réjean Pelletier, « Les arrangements institutionnels d'un nouveau partenariat » (en particulier la section intitulée « Un partenariat d'égal à égal ») à paraître dans Roger Gibbins et Guy Laforest (dir.), *Pour sortir de l'impasse*, Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 1997.

14. Jacques Parizeau, op. cit., p. 350.

15. Lucien Bouchard, « Vivre ensemble avant, pendant et après le référendum ». Notes pour un discours du premier ministre Monsieur Lucien Bouchard devant la communauté anglophone du Québec, Montréal, 11 mars 1996, p. 6-7.

16. Les données utilisées ici sont tirées de Édouard Cloutier et Yann Strutynski, « L'opinion publique québécoise » dans Robert Boily (dir.), *L'année politique au Québec 1995-1996*, p. 108-111.

17. Sous la direction de Lucien Bouchard, *Un nouveau parti pour l'étape décisive*, p. 48.

18. Selon les Statuts du PQ, lors du premier congrès qui suit une élection générale, les membres sont appelés à exprimer leur confiance au chef, que celui-ci soit nouveau ou non.

19. Jeffrey Simpson, « Postelection scenarios, none of them encouraging », *The Globe and Mail*, 28 May 1997, p. A28.

20. Ces résultats de sondages sur la souveraineté-partnership ont été publiés à différents moments par *Le Journal de Québec*. Ils sont

publiés avec la permission de *Le Journal de Québec* - Groupe Léger et Léger.

août 1997, p. 1.

21. Sondage publié dans *The Globe and Mail*, 30

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20